

6 Mars 2020

Ministère des Affaires étrangères du Japon

NOTE IMPORTANTE SUR LES RESTRICTIONS RELATIVES AUX VISAS POUR LE RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE AUX FRONTIERES LIEES A LA PROPAGATION DU NOUVEAU CORONAVIRUS

Le 6 mars 2020, le Gouvernement du Japon a décidé de renforcer de manière drastique, comme décrit ci-dessous, les mesures de sécurité aux frontières pour lutter contre la propagation des infections dues au Nouveau Coronavirus :

1. La validité des visa à entrée unique et des visas à multiples entrées, délivrés jusqu'au 8 mars 2020, y compris les visas diplomatiques et officiels du Japon délivrés par les Ambassades, les Consulats Généraux et les Consulats du Japon en République Populaire de Chine, y compris la Région Administrative de Hong-Kong, et la République de Corée seront temporairement suspendus.
2. L'application des accords d'exemption de visas pour la Région Administrative de Hong-Kong (aussi bien pour les titulaires de passeports SAR que BNO), la Région Administrative Spéciale de Macau en RPC et en République de Corée, seront temporairement suspendus.
3. Les mesures suscitées aux paragraphes 1 et 2 entreront en vigueur le 9 mars 2020 à 0 : 00am (Espace Temps Japon) jusqu'au 31 mars 2020.